

DIRECTIVES À L'USAGE DES INTERVENANTS DES CISSS DE LA MONTÉRÉGIE

PRÉSENCE DE CHAUVE-SOURIS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS

CONTEXTE

Des chauves-souris se retrouvent parfois, accidentellement, dans les établissements de soins (ex. hôpital, centre d'hébergement, CLSC). Elles peuvent être infectées par le virus de la rage. Au Québec, de 1 à 5 % des chauves-souris analysées sont positives pour la rage.

La présence de chauves-souris ne doit pas être tolérée dans les pièces habitées et tout contact physique avec l'animal doit être évalué pour le risque de transmission de la rage.

SITUATION

Lors de toute introduction de chauve-souris dans l'aire intérieure habitée d'un bâtiment, il est nécessaire de :

- capturer sécuritairement la chauve-souris (étapes 1 et 2),
- vérifier si une personne a pu être exposée au virus de la rage (étapes 3 à 5)
- prévenir toute nouvelle introduction (étape 6).

PROCÉDURE INITIALE CONCERNANT LA CHAUVE-SOURIS

ÉTAPE 1 Capture sécuritaire de la chauve-souris

En premier, il est important de capturer rapidement la chauve-souris afin de faire cesser le risque d'exposition.

- Rendre disponibles la procédure de capture et tout l'équipement de capture et de protection sur les unités ou les étages.
- Toujours porter des gants épais (ex. gant de cuir) lors des manœuvres.
- Isoler la chauve-souris dans une pièce en fermant les portes et les fenêtres. Faire sortir toute autre personne de la pièce. En milieu de soins, fermer les portes des chambres si la chauve-souris est dans le corridor.
- Si la chauve-souris est vivante, attendre qu'elle se pose. La capturer à l'aide d'un contenant rigide (ex. boîte de carton ou de conserve) déposé par-dessus elle. Glisser un carton rigide sous le contenant pour emprisonner la chauve-souris dans le contenant. Fixer le carton au contenant avec du ruban adhésif afin d'éviter tout contact avec l'animal.
- Si la chauve-souris est morte, utiliser un porte-poussière ou deux cartons rigides pour la récupérer. La déposer dans deux sacs de plastique épais, placés l'un dans l'autre.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir capturé la chauve-souris et enlevé les gants.

ÉTAPE 2 Conservation de la chauve-souris

Si la chauve-souris est disponible, la conserver pendant toute la réalisation de l'enquête. Cette étape est nécessaire, afin d'orienter l'intervention advenant le cas où l'enquête révélerait une exposition avec un contact physique noté. Durant cette période, on peut placer une chauve-souris vivante dans le contenant bien fermé au réfrigérateur ou dans les doubles sacs placés dans un contenant fermé au congélateur si elle est morte.

PROCÉDURES CONCERNANT LA RECHERCHE DES PERSONNES EXPOSÉES

ÉTAPE 3 Recherche des personnes qui ont pu être exposées à la chauve-souris

L'enquête est prise en charge par les intervenants de l'établissement de soins¹. Les actions suivantes doivent être réalisées.

- Aviser de la présence de la chauve-souris les personnes présentes sur l'étage ou l'unité de soins ainsi que les chefs d'unités des autres unités de soins. Ceci a pour but de vérifier si la chauve-souris a pu se trouver dans d'autres sections du bâtiment dans le dernier 24 heures.
- Réaliser l'enquête pour rechercher les personnes qui ont pu être en contact avec la chauve-souris dans toutes les sections du bâtiment où la chauve-souris a été vue. Questionner tous les travailleurs des services et des unités visés et pour tous les quarts de travail, ainsi que les usagers qui ont pu être exposés, selon leur capacité. Il s'agit de vous assurer qu'aucun travailleur ni aucun usager n'ait pu avoir un contact physique avec la chauve-souris :
 - a) au moment de l'incident, et
 - b) au moment de la capture, et
 - c) dans les 24 heures précédant sa découverte.
- Déterminer le type d'exposition de chacune des personnes qui ont pu être en contact avec la chauve-souris en classifiant le type d'exposition selon ces deux catégories :
 - a) exposition sans contact physique noté : considérée comme non significative;
 - b) exposition avec contact physique noté ou soupçonné : doit être évaluée pour une exposition significative.

Définition d'exposition significative

Pour qu'une exposition à une chauve-souris soit considérée comme significative, elle doit répondre aux deux conditions suivantes :

- un contact physique reconnu avec l'animal

ET

- lors de ce contact, on ne peut pas exclure qu'une exposition se soit produite. L'exposition peut être soit une morsure, une griffure ou un contact de la salive de la chauve-souris avec une plaie fraîche ou avec une muqueuse.

Si la description des faits ne peut être obtenue auprès d'une personne fiable, il faut chercher à savoir si des éléments de l'histoire laissent croire à un tel contact comme des cris ou des pleurs soudains ou inhabituels ou, une lésion cutanée compatible avec une morsure de chauve-souris

¹ La rage humaine est une maladie à déclaration obligatoire, mais la présence de chauve-souris ou l'exposition à la rage, comme une morsure animale, ne le sont pas.

(plaie punctiforme comparable à la piqûre d'une aiguille hypodermique, d'un diamètre ≤ 1 mm, peu ou pas douloureuse) ou encore, la présence physique de la chauve-souris durant un moment prolongé très près du corps d'une telle personne.

- Établir la liste des personnes qui ont eu un contact physique noté ou soupçonné avec la chauve-souris. Inscrire les noms, les numéros de téléphone, un résumé de la situation d'exposition potentielle. Poursuivre l'intervention à l'étape 4 en contactant la DSP pour évaluation finale de l'exposition.

Toutefois, si une seule personne a eu un contact physique et a clairement été mordue par la chauve-souris et que l'animal n'est pas disponible pour une analyse, passer à l'étape 5.

- Si aucun contact physique n'a eu lieu, après l'enquête approfondie, la DSP ne recommande pas l'analyse de la chauve-souris. La chauve-souris vivante peut être relâchée dehors en été. En hiver, les biologistes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (1-877-346-6763) pourront vous conseiller. La chauve-souris morte peut être mise au rebut dans deux sacs de plastique. Poursuivre en passant à l'étape 6.

PROCÉDURE CONCERNANT LE SUIVI

ÉTAPE 4 Contacter la DSP pour l'évaluation finale des expositions avec contact physique noté ou soupçonné et la pertinence de l'analyse de la chauve-souris, lorsque requis

- Évaluer l'exposition chez les personnes ayant eu un contact physique noté ou soupçonné

L'intervenant de la DSP de la Montérégie pourra conseiller l'intervenant du milieu de soins et même questionner directement la personne ayant eu un contact physique reconnu ou soupçonné afin de préciser s'il s'agit d'une exposition significative ou non. Composer le 1-800-265-6213 pour joindre le médecin de garde de la DSP, 7 jours sur 7 (jour/soir).

- Demander l'analyse la chauve-souris

Lorsque la chauve-souris est disponible, l'analyse de la chauve-souris sera demandée par la DSP uniquement lorsqu'une ou des personnes ont eu une exposition significative.

ÉTAPE 5 Procéder à l'immunisation des personnes ayant eu une exposition significative

Procéder à l'immunisation des personnes ayant eu une exposition significative, après avoir reçu l'avis de la DSP lorsque requis, si la chauve-souris n'est pas disponible ou si le résultat de l'analyse de la chauve-souris est positif. L'immunoprophylaxie post exposition contre la rage (PPE) sera administrée selon le protocole d'immunisation du Québec

[<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>].

La PPE n'est pas indiquée en l'absence de contact physique reconnu ou s'il n'y a pas d'éléments laissant croire à un contact physique (ex. : chauve-souris trouvée sans que quelqu'un ait eu connaissance d'un contact physique avec l'animal).

ÉTAPE 6 PRÉVENIR DE NOUVELLES INTRODUCTIONS

- Rechercher par quelles ouvertures dans les murs et les plafonds la chauve-souris a pu s'introduire et boucher rapidement tous les trous visibles de plus de 2 cm.
- Rendre largement disponible le feuillet concernant les chauves-souris et leur capture sécuritaire "Transmission de la rage par les chauves-souris" à cette adresse web <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-277-05W.pdf>

Ce document de 2 pages contient des informations sur la méthode sécuritaire pour capturer une chauve-souris, les moyens de base pour empêcher l'introduction de chauves-souris dans un bâtiment et les moyens pour les déloger.

POUR EN SAVOIR PLUS

- DSP de la Montérégie : Extranet Zoonoses Rage pour les professionnels de la santé [<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/zoonose/index.fr.html>]
- MSSS :
 - L'outil « Aide à la décision - Gestion des expositions à risque de rage » vous guidera dans l'évaluation du risque et les consignes à suivre pour la prise en charge [<http://www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision/accueil.php?situation=Rage>].
 - Autres documents sur la rage et les chauves-souris pour la population et les travailleurs « Prévenir les problèmes de santé causés par les chauves-souris » [<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-problemes-de-sante-causes-par-les-chauves-souris/#c4418>].
 - Différents outils de gestion des expositions à la rage et aux chauves-souris pour les professionnels de la santé : [<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/rage/documentation/>].
- Autres informations sur les chauves-souris
 - Fiche individuelle sur les chauves-souris par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) [http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/importuns/fiche.asp?fiche=chauve_souris].
 - Site web sur les chauves-souris au Canada « Chauves-souris aux abris » [<https://chauve-souris.ca/>].

Ce document est accessible dans la section Rage - Chauve-souris - de l'extranet de la Montérégie
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/zoonose/index.fr.html>